

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-32

OBJET :

## **FINANCES**

### **GESTION BUDGETAIRE 2019**

#### **CLOTURE BUDGET ANNEXE DES RIVES DU COMBRAY –**

#### **REPRISE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

*Absents avec excuses :*  
*Néant*

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES**

**GESTION BUDGETAIRE 2019  
CLOTURE BUDGET ANNEXE DES RIVES DU COMBRAY  
REPRISE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

Nabih NEJJAR, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Par délibération du 14 novembre 2019, il a été décidé de clôturer le budget annexe des Rives du Combray. Celle-ci indiquait que les excédents seraient repris au budget général ainsi que les écritures d'actif et de passif.

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions :

- ◇ après avoir pris connaissance du compte administratif des Rives du Combray de l'exercice 2019 ;
- ◇ statuant sur la reprise du résultat et de l'actif au budget général ;
- ◇ constatant que le compte administratif des Rives du Combray présente :
- ◇ - un excédent de fonctionnement de 125.63€.
- ◇ - un excédent d'investissement de 70 279.02€

1°) décide de reprendre le résultat au budget général comme suit :

- c/002 : excédent de fonctionnement reporté : 125.63€
- c/001 : excédent d'investissement reporté : 70 729.02€

2°) intègre l'actif au budget général

- c/2111 : terrains nus : 201 519.22€
- c/2151 : réseaux de voirie : 944 188.19€

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 3 juillet 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN